

Durban, le 9 décembre 2015

Madame la députée,

Le 18 novembre dernier, dans le cadre de la discussion à l'Assemblée nationale sur la prorogation de l'état d'urgence, vous avez signé avec vingt autres députés socialistes un amendement visant à établir « le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales ».

Cet amendement liberticide a heureusement été retiré.

Cependant, comme votre pouvoir de voter de telles dispositions à l'Assemblée vous vient bien du peuple et non *ex nihilo*, il me paraît indispensable que vous vous expliquiez publiquement des intentions qui vous portaient lorsque vous avez signé cet amendement.

J'imagine qu'étaient visées les dérives de certaines chaînes de télévision « tout info » lors des assauts des forces de l'ordre retransmis en direct en janvier dernier. Si c'est bien le cas, pouvez-vous alors m'expliquer quel lien vous faites entre ces dérives, certes honteuses mais ponctuelles, et la nécessité d'instaurer un contrôle de la presse, de la radio, du cinéma et du théâtre, comme vous le proposiez dans votre amendement ?

Le Front national n'a pas encore pris le pouvoir en France : s'il vous plaît, n'anticipons pas son arrivée.

En attendant votre réponse, je vous prie de recevoir mes salutations démocratiques.